

LA FORÊT ALPINE

une richesse de premier ordre

✓ Un espace privilégié et géré durablement

- 2 millions d'hectares de forêt
(50% de la superficie du massif alpin)
dont plus du tiers certifié PEFC

Un réservoir de biodiversité
Une protection contre les risques naturels
Des territoires de loisir et tourisme
Un cadre de vie de qualité

✓ Du bois pour l'avenir

- 7 millions m³ de bois issus de
l'accroissement annuel des forêts

Des matériaux performants
Une énergie locale renouvelable

✓ Une filière de valeur

- 14 000 emplois locaux
- 800 millions € de valeur ajoutée
- 2,5 milliards € de chiffre d'affaires
- dont 50% pour la construction bois

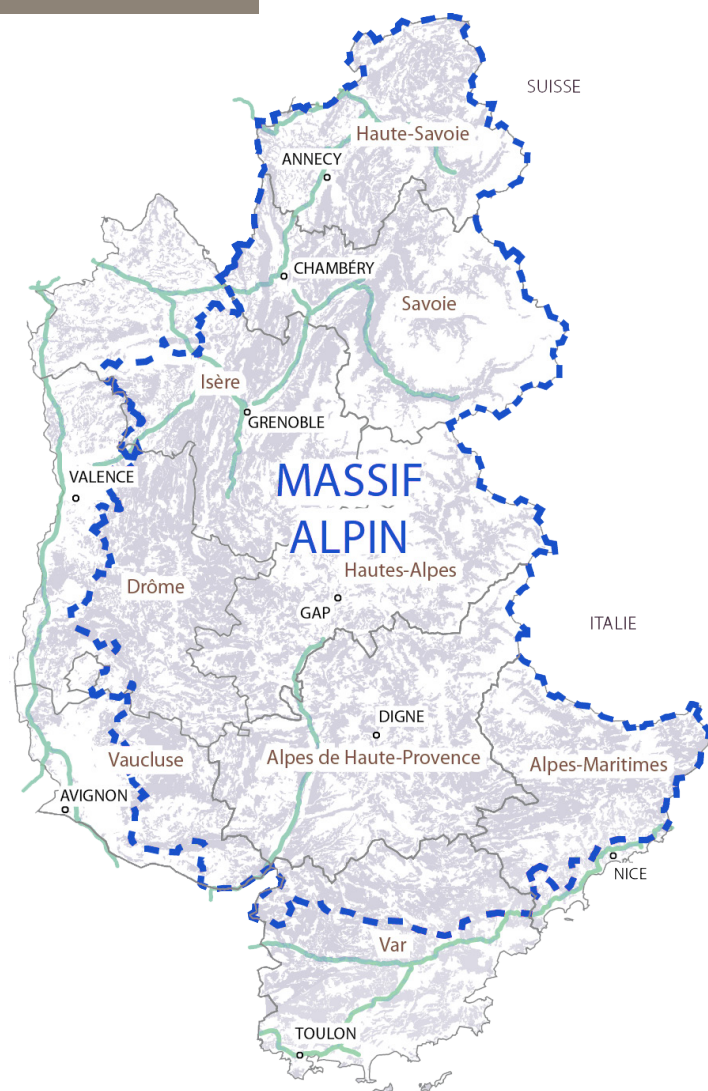
✓ Des dynamiques de transformation et de valorisation du bois

- 26 millions € d'aides publiques entre 2007 et 2015 au bénéfice du bois d'œuvre, du bois énergie et du débardage par câble, soit 107 projets soutenus

Développement de la filière bois construction par la Certification BOIS DES ALPES™

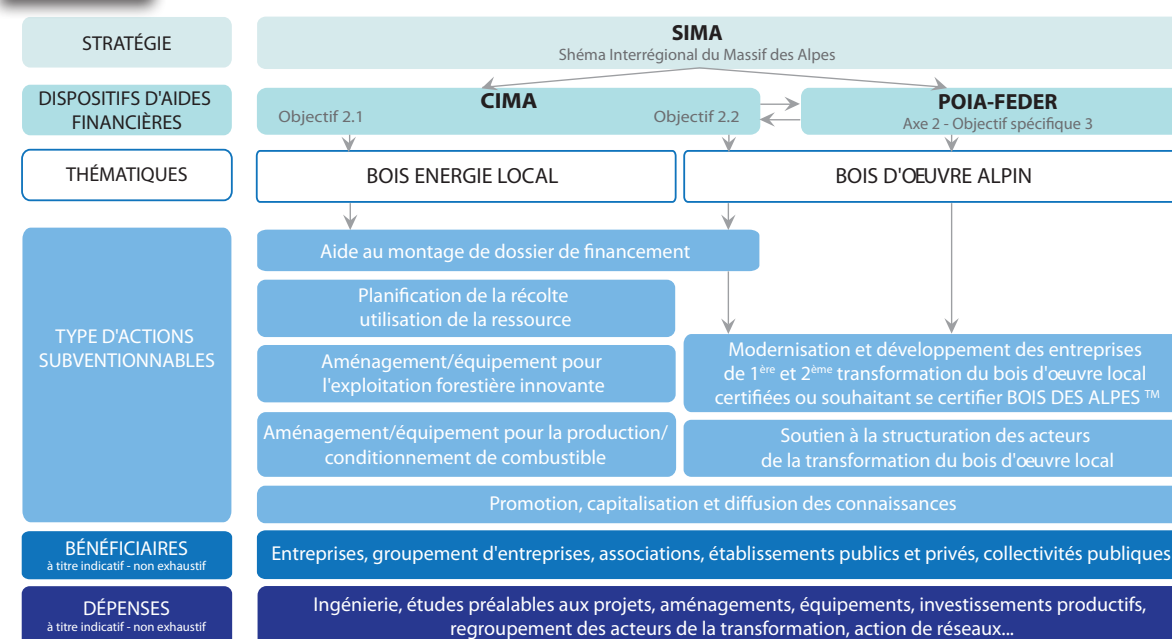
- 40 entreprises impliquées dans la certification BOIS DES ALPES™ en 2016
- 22 bâtiments pilotes, soit plus de 15 000 m², démontrant les performances de la filière

Structuration du bois énergie de la ressource à la valorisation



LES AIDES AU FINANCEMENT DES PROJETS

Soutenir les territoires et les acteurs économiques



En plus de ces financements dédiés, d'autres dispositifs régionaux peuvent également contribuer à la stratégie forestière alpine.



Contacts en amont de toute demande de subvention

• **Subvention FEDER dans le cadre du POIA :**
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - DAE/SPAE - 04 88 73 78 01
email : monprojet europeen@regionpaca.fr

• **Subvention FNADT au titre de la CIMA :**
CGET Alpes : Gap 05 92 53 21 12 / Grenoble 04 76 87 61 68

Préfectures en charge du suivi du programme :
- **Gap :** Marjorie Elias - 04 92 40 49 24 - marjorie.elias@hautes-alpes.gouv.fr
- **Grenoble :** Chantal Mérieau - 04 76 60 48 96 - chantal.merieau@isere.gouv.fr



Contacts pour s'informer sur la Stratégie forestière alpine

Le Réseau alpin est animé par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes pour déployer la stratégie forêt bois du Comité de Massif.

**Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur**
Pavillon du Roy René
CD7 Valabre
13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93

www.alpesboisforet.eu

alpes@cofor.eu

**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République
73000 Chambéry
Tél. 04 79 60 49 05



LA FORÊT ET LE BOIS

VECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES ALPES



LA STRATÉGIE FORESTIÈRE ALPINE

un engagement politique pour innover à l'horizon 2020

Le Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA), élaboré par le Comité de Massif définit la stratégie forestière alpine. Pour sa mise en œuvre, le Comité de Massif a constitué le groupe de travail « forêt bois » avec pour objectifs de :

- mettre en œuvre et suivre la stratégie de manière coordonnée à l'échelle du Massif
- valoriser l'intelligence collective du réseau alpin de la forêt de montagne
- créer un cadre de réflexion stable et lisible en lien avec les dispositifs
- décroïsonner la réflexion transversale du Comité de massif et contribuer à l'amplifier y compris au niveau transfrontalier, inter-massifs, européen et macro-régional
- contribuer à la mise en perspective des actions aidées au niveau du massif sur les thèmes forêt filière bois



Des priorités pour renforcer la filière bois

- ▶ Développer la construction en bois local en s'appuyant sur la certification BOIS DES ALPES™
- ▶ Créer et pérenniser des emplois dans les entreprises alpines
- ▶ Moderniser les entreprises
- ▶ Soutenir la filière bois énergie
- ▶ Mobiliser la ressource bois
- ▶ Gérer durablement les forêts des Alpes

Des financements et des outils au service de la stratégie forestière alpine



LE RÉSEAU ALPIN DE LA FORÊT DE MONTAGNE

Le Réseau informe sur la stratégie forestière alpine auprès des porteurs de projets ; il organise le partage de la connaissance entre territoires, acteurs économiques (...), et accompagne les projets structurants pour la filière alpine de la transformation du bois construction.



LA CERTIFICATION BOIS DES ALPES™

garantit l'origine et la qualité des bois d'œuvre



LES AIDES DES PROGRAMMES DE MASSIF DÉDIÉES À LA FILIÈRE BOIS

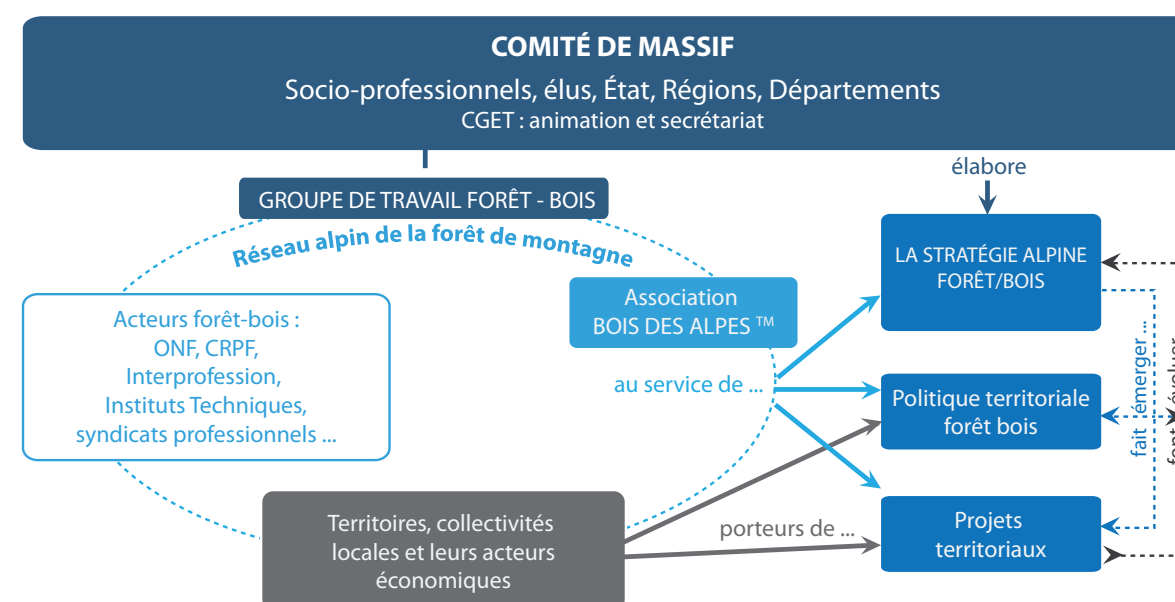
- la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) – *objectifs 2.1 et 2.2*
- le Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA) – *objectif spécifique 3*



LE RÉSEAU ALPIN DE LA FORÊT DE MONTAGNE

Mettre en œuvre la stratégie et concrétiser les projets

Un réseau pour tous les acteurs de la filière bois du Massif



Un plan d'action pour faire émerger et soutenir les projets

- ▶ Structurer la filière à travers des études prospectives
- ▶ Moderniser les entreprises par le soutien à l'émergence des projets
- ▶ Identifier les porteurs de projets, les orienter vers les dispositifs d'aide des partenaires publics
- ▶ Partager les expériences
- ▶ Travailler collectivement à la mise en place de solutions innovantes
- ▶ Suivre et comprendre les impacts de la stratégie forestière alpine, ajuster les plans d'action
- ▶ Généraliser la demande en BOIS DES ALPES™ dans les constructions publiques



Le Réseau alpin est animé par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes pour déployer la stratégie forêt bois du Comité de Massif. En tant que tête de réseau, les Communes forestières œuvrent au développement de projets territoriaux et interrégionaux afin de développer :

- la valorisation des bois alpins
- les emplois locaux
- les circuits courts
- la gestion durable et services écosystémiques des forêts



LA CERTIFICATION BOIS DES ALPES™

Promouvoir l'utilisation de la ressource locale dans la construction bois

La certification BOIS DES ALPES™ résulte d'une initiative de la filière alpine.

L'objectif est de promouvoir l'utilisation de la ressource locale dans la construction bois en redonnant ses lettres de noblesse aux bois alpins, les rendre compétitifs, développer le savoir-faire des entreprises, tout en répondant aux attentes des acteurs de l'aval.

La certification BOIS DES ALPES™ est une démarche de qualité de produits et de services. Elle repose sur l'application d'un référentiel technique par les entreprises, contrôlées par des audits indépendants, garantissant aux acteurs du bâtiment :

- l'origine des bois (système de traçabilité intégrale)
- leurs caractéristiques techniques (éco-certification type PEFC, séchage, classement structurel)



L'analyse économique réalisée en 2015 dans le cadre du Réseau alpin de la forêt de montagne, porte sur la comparaison entre 31 bâtiments dont 13 construits avec BOIS DES ALPES™.

Ces travaux ont montré que les constructions en BOIS DES ALPES™ se situent dans les mêmes ordres de coûts que les constructions en bois sans origine garantie.



Base de données en ligne des constructions BOIS DES ALPES™ :
<http://www.alpesboisforet.eu>



Accompagnement des élus porteurs de projets de bâtiments

Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes : 04 79 60 49 05
Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 42 65 43 93



Information sur la certification et accompagnement des entreprises

Association Bois des Alpes : 04 79 96 14 67
www.boisdesalpes.net